

EUROPE

Un bastion des droits humains?

Index AI : EUR 01/002/00

Embargo : 6 avril 2000 (00 h 01 GMT)

Les morts survenues au cours d'expulsions, la torture en détention, les brutalités policières systématiques et la répression exercée pour des raisons ethniques ou religieuses ne sont que quelques-uns des motifs de préoccupation d'Amnesty International en Europe, alors que se profile le cinquantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en novembre.

Le dernier bulletin consacré aux *Préoccupations d'Amnesty International en Europe* décrit la situation des droits humains qui prévalait dans 34 pays de juillet à décembre 1999. Des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements ont été signalés dans 27 d'entre eux et 14 États ont maintenu en

détention des prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion.

« Si de nombreuses personnes jouissent des droits élémentaires de l'être humain en Europe, certaines, notamment des demandeurs d'asile et des membres de minorités ethniques et religieuses, demeurent confrontées à un autre visage de ce continent, aux antipodes de son image de bastion des droits humains et des libertés fondamentales, a déclaré ce jour (jeudi 6 avril 2000) Amnesty International.

« La généralisation et la fréquence des allégations de brutalités policières en apportent la meilleure preuve qui soit. Du Royaume-Uni à l'Azerbaïdjan, des personnes ont été victimes de passages à tabac, de sévices sexuels, de simulacres de pendaisons, de décharges électriques,

d'injures à caractère raciste ainsi que d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants aux mains de la police. Or, nombre des responsables de ces agissements n'ont pas été traduits en justice», a déploré l'Organisation.

En juillet, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé que la France avait enfreint les normes internationales relatives à la torture et à la durée des procédures judiciaires dans l'affaire Ahmed Selmouni, binational néerlandais et marocain. Bien que les faits condamnés aient eu lieu il y a presque neuf ans, les policiers accusés sont toujours en service.

En Bosnie-Herzégovine, l'homme d'affaires Andrija Beljo aurait été frappé à coups de poing au visage, battu et roué de coups de

En juillet, Cevat Soysal, responsable présumé du *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), qui se trouvait en Moldavie, a été

pied par trois policiers bosno-croates dans un poste de police de Mostar, en août, probablement parce qu'il avait refusé de verser à des fonctionnaires de police une importante somme d'argent pour sa protection, plusieurs mois auparavant.

Après que l'homme d'affaires eut été relâché, il aurait été appréhendé une seconde fois par deux des policiers et par un troisième homme, puis emmené en voiture dans une mine abandonnée en dehors de la ville, où il aurait été battu de nouveau et soumis à un simulacre d'exécution. Il a finalement été contraint à franchir la frontière avant d'être arrêté par la police croate qui l'a conduit à Split, où il est actuellement maintenu en détention provisoire.

renvoyé de force vers la Turquie où il a été arrêté pour trahison et séparatisme, chefs d'inculpation passibles de la peine capitale. D'après les informations recueillies,

il avait été torturé en détention en Turquie en 1979 et s'était vu accorder l'asile politique en Allemagne en 1997.

Au mois d'août, en Turquie, Cevat Soysal aurait été de nouveau torturé à l'électricité sur diverses parties du corps, suspendu par les bras, contraint à demeurer allongé nu sur de la glace, exposé à un jet d'eau sous haute pression, forcé à prendre des produits stupéfiants, battu, puis placé dans une cellule exigüe où il ne pouvait ni bouger ni s'asseoir et dans laquelle de l'eau lui coulait sur la tête. Les services du Premier ministre ont déclaré qu'il serait inopportun de poursuivre en justice les tortionnaires de cet homme.

Des méthodes de contrainte cruelles et dangereuses, consistant notamment à obstruer délibérément les voies respiratoires des victimes, ont été employées au cours d'opérations d'expulsion forcée dans plusieurs pays européens. En Belgique, on ignore toujours quelles sont les conclusions de l'information judiciaire ouverte sur le décès de Semira Adamu, qui est morte asphyxiée quelques heures après avoir fait l'objet d'une

tentative d'expulsion en septembre 1998. En Suisse, trois policiers et un médecin font actuellement l'objet d'une enquête ouverte à la suite du décès de Khaled Abu Zarifeh, mort asphyxié pendant son expulsion en mars 1999.

Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de peines d'emprisonnement prononcées contre des objecteurs de conscience au service militaire. En Finlande, six hommes purgeaient des peines de 197 jours d'emprisonnement pour avoir refusé d'effectuer un service civil de remplacement dont la durée revêtait un caractère punitif. En Grèce, dans certains cas, les autorités ont apparemment refusé de manière injustifiée le statut d'objecteur de conscience à des personnes qui l'avaient demandé, lesquelles ont ensuite été inculpées d'insoumission, infraction passible d'une peine maximale de quatre ans d'emprisonnement.

« Les États européens doivent s'employer plus résolument à faire appliquer les normes internationales relatives aux droits humains et à mettre un terme à l'impunité inacceptable dont

bénéficient les forces de police et de sécurité. On ne saurait faire respecter les droits humains sans traduire en justice ceux qui les violent », a souligné Amnesty International. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566, ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>